



Société

Le procès Klaus Barbie comme vous ne l'avez jamais vu à la télévision

En France, Klaus Barbie, Paul Touvier et Maurice Papon furent jugés pour crimes contre l'humanité. France 2 propose une série documentaire à partir de l'intégralité, inédite, des audiences.

Par Aurélie Raya

Publié le 08/04/2025 à 10h45



Klaus Barbie, chef de la Gestapo de Lyon pendant la Seconde Guerre mondiale, est photographié menotté alors qu'il est conduit hors de la salle d'audience par des policiers lourdement armés après avoir été condamné à la prison à vie le 4 juillet 1987 à Lyon, en France, pour crimes contre l'humanité. © STF/AP/SIPA / SIPA / STF/AP/SIPA

Temps de lecture :
7 min



Écouter cet article



Powered by ETX Majelan

00:00 / 00:00

L'homme frêle à la peau terne semble dénué d'envergure, si ce n'est ses deux yeux sombres, où ne perce aucune pitié. Le réalisateur Gabriel Le Bomin revient sans cesse à ce regard froid, inoubliable, comme un procédé judicieux de mise en scène, pour mettre en forme le récit du premier procès en France de crimes contre l'humanité, à l'encontre de Klaus Barbie. Le chef de la Gestapo de Lyon, coupable de la torture et de déportation de 14 000 juifs et résistants, également assassin de Jean Moulin, inaugure la série documentaire consacrée aux

procès des crimes contre l'humanité en France, qui se poursuit avec Paul Touvier et Maurice Papon.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

LE POINT DU SOIR

Tous les soirs à partir de 18h

Recevez l'information analysée et décryptée par la rédaction du Point.

S'inscrire

En vous inscrivant, vous acceptez les [conditions générales d'utilisations](#) et notre [politique de confidentialité](#).

L'épisode inaugural relate longuement comment ce nazi de haut rang a pu échapper si longtemps à la justice, grâce aux Américains, aux hésitations des autorités hexagonales aussi. Mais il finit par être reconnu. Ses lèvres fines et ce fameux regard où s'allume un cynisme sans faille, pas de doutes, celui qui se fait appeler Klaus Altman est bien Klaus Barbie, conseiller du régime militaire bolivien. Ce n'est qu'en 1972 que Beate Klarsfeld voyage à La Paz accompagnée de

journalistes, afin de le confondre. Il a, curieusement, accepté une interview télévisée.

Le cameraman Christian Van Ryswyck zoome sur ses yeux. Pendant que le reporter Ladislav de Hoyos repart avec une feuille où figurent ses empreintes. Après la chute du régime dictatorial local, le monstre est livré à la France en 1983. Son procès se tient à la cour d'assises du Rhône du 11 mai au 3 juillet 1987. Le tortionnaire, qui ne reconnaît pas la légitimité du tribunal, d'autant qu'il assure être Klaus Altman, illégalement rapatrié en France, prévient par la voie de son avocat célèbre Jacques Vergès, qu'il n'assistera pas aux audiences. Le box de l'accusé restera donc vide, à de rares exceptions près.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

1 % des images du procès conservées

Ces huit semaines intenses, suivies par 900 reporters accrédités, auraient pu constituer une note de bas de page dans les manuels scolaires, sans la vision d'un homme : « Merci à Robert Badinter qui, ministre de la Justice, a fait voter une loi en 1985 qui permet d'enregistrer des sons et des images dans un tribunal, uniquement pour les débats à caractère historique », explique Gabriel Le Bomin, qui a supervisé la série de films centrés sur ces trois événements de l'histoire judiciaire de notre pays, à partir de 640 heures d'archives audiovisuelles. Celles-ci

ont été ouvertes en 2017 pour le procès Barbie, en 2023 pour Papon et l'an dernier pour Touvier, ce qui offre au téléspectateur une radiographie assez exhaustive des trois facettes de l'articulation criminelle en France entre 1942 et 1944 : la collaboration, la milice et l'occupation.

« Patrice Duhamel a eu l'idée d'une collection sur les procès. J'étais d'accord, mais je voulais éditorialiser, aller plus loin. Stéphane Sitbon-Gomez, le numéro deux de France Télévisions, m'a orienté vers Klaus Barbie puis j'ai découvert les deux autres. Nous avons demandé et obtenu l'accès, pour la première fois, à l'intégralité des audiences », précise Dana Hastier, ancienne patronne de France 3 et productrice de cette série documentaire pour Dana Productions.

À lire aussi : **Samuel Pintel, le survivant de la rafle de maison d'Izieu**

Tout devait rentrer dans trois épisodes de 52 minutes. Comment condenser les 140 heures des rushs du procès ? Comment garder la substantifique moelle et ne pas perdre le fil ? « C'était comme avancer dans une jungle. Je n'avais que 160 minutes à l'intérieur desquelles je devais placer une demi-heure d'intervenants et d'archives, des journaux télévisés, de la contextualisation. Ne me restaient que 120 minutes, soit à peine 1 % des images du procès ! Ma hantise était d'aboutir à un "zapping" des meilleurs moments. Or, je souhaitais que l'on rentre dans le tempo de la cour d'assises avec les moments de flottements, de confrontations, d'accidents... »

Simone Lagrange, bouleversante...

Pour élaguer, le metteur en scène s'est concentré sur les trois chefs d'accusation contre « le boucher de Lyon », Barbie ayant déjà condamné par contumace pour d'autres faits, soit la rafle de la rue Sainte-Catherine le 9 février 1943, la rafle des enfants d'Izieu le 6 avril 1944 et le dernier train de déportation parti de Lyon à Auschwitz le 11 août 1944. Barbie s'est démené pour le remplir de 650 juifs et résistants, alors même qu'il savait la guerre perdue. Il a été possible, dès lors, pour le monteur d'écarter les témoignages au tribunal de l'écrivain Elie Wiesel, des résistants Geneviève de Gaulle et Raymond Aubrac, venus dépeindre les ombres et brouillards de l'époque, afin de focaliser la trame sur les victimes directes du monstre.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

La puissance du récit réside dans ces témoignages bouleversants, notamment ces trois femmes qui, à la barre, évoquent leurs chers petits qu'elles croyaient en sécurité à Izieu et qu'elles ne reverront jamais. C'est une abomination, les larmes coulent. Aucun des autres épisodes sur Papon et Touvier n'atteint ce niveau d'émotion. La salle des pas perdus apparaît en apnée face à tant de souffrances. Quelques-uns se souviennent peut-être de la gardienne de la maison, Sabine Zlatin, et de son cri à propos de ces 44 gamins morts en déportation, mais comment oublier l'exceptionnelle Simone Lagrange ?

À lire aussi : **P. Lyon, une ville plongée au cœur de la guerre**

Arrêtée avec sa mère et torturée dès l'âge de 13 ans par Barbie, avant d'être envoyée dans les camps d'extermination, elle exprime l'effroi avec limpidité et précision. « Son temps de parole dure 37 minutes in extenso. Je ne pouvais rien ôter, tant elle incarne le périple d'un juif déporté, assure le metteur en scène qui ajoute, à son retour, son père se fait tuer sous ses yeux après qu'un soldat allemand lui a enjoint d'aller l'embrasser... Finalement, l'absence de Barbie a permis aux victimes de s'exprimer sans la tension liée au souffle du bourreau. »

Et Jacques Vergès, indécent !

Le Bomin a su contourner les directives strictes de la loi Badinter. Lorsque la captation a été autorisée, de fortes contraintes furent imposées au preneur d'images et de sons : pas de gros plans, pas de mouvements de caméra, pas de contrechamps, afin d'éviter une reconstitution du récit. « Nous avons un matériau extrêmement brut. On a recherché tous les plans d'écoutes, attrapés

souvent à l'insu des magistrats. Il était nécessaire de bousculer la neutralité de la captation pour introduire de la réalisation, c'est-à-dire des intentions », note l'auteur de nombreuses fictions dont *De Gaulle*, en 2020, qui tient à saluer le travail de l'INA dans la restauration des images.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

L'autre diable ici, c'est évidemment M^e Vergès. Qui pousse sa stratégie de la défense de rupture à son paroxysme. Après qu'une des victimes a décrit les violences sexuelles commises sur sa personne par un chien, il dérape, déraile même, accusant cette dernière d'avoir excité la bête qui, sinon, n'aurait pu commettre un tel acte. Un moment surréaliste. « On touche à l'abject. L'avocate Pierrette Abecassis sort de la salle et répète sa honte de porter la même robe que lui. Nous avons essayé de retrouver tous les protagonistes du procès pour le rendre vivant, soit les avocats, magistrats, journalistes, dessinateurs de presse... », relate le metteur en scène.

À lire aussi :  **Révélation sur Aloïs Brunner, le nazi de Damas**

Jacques Vergès avait désigné un certain Jean-Marie Mbemba pour l'assister, avocat au barreau de Brazzaville, afin de distiller un message aussi clair que provoquant : la prétentieuse France, patrie des droits de l'homme, ne peut pas

juger Klaus Barbie sans examiner ses crimes commis au nom de la colonisation. « C'était sa caractéristique d'être sans limites. Les avocats présents comme Alain Jakubowicz regrettent que Barbie n'ait pas eu un conseil digne de ce nom. Il aurait dû être défendu. Or Vergès s'en fiche complètement de son client. Il le représente parce qu'il a été payé par un riche Suisse et pour conforter sa notoriété », estime Dana Hastier. Vergès décédé en 2013, maître Mbemba, contacté, n'a pas souhaité participer au projet, contrairement à une vingtaine d'autres, dont Régis Debray, Robert Badinter et Henri Leclerc, auxquels se mêle l'historien Laurent Joly.

Les protagonistes s'expriment avec vigueur, encore bouleversés. Deux héros se dessinent dès les premières minutes, le couple Klarsfeld. La plaidoirie de Jacques Klarsfeld dans laquelle il nomme les enfants d'Izieu un à un, détaille la vie de chacun et la promesse d'avenir qu'ils incarnent avant de conclure par cette même phrase, « il n'est pas revenu », serre le cœur.

À découvrir :

 **Le Kangourou du jour**

[Répondre](#)

Et c'est lui, toujours lui, qui a apporté une preuve matérielle indispensable aux parties civiles : un télex dans lequel Klaus Barbie se vante de ses résultats à Izieu. Gabriel Le Bomin en convient : « Je crois que ce télex avait été produit au procès de Nuremberg avant de disparaître. Comment Klarsfeld le retrouve-t-il ? C'est un film en soi ! Le criminel signe son crime et tient ses supérieurs au courant, ce qui pose une question abyssale sur la nature humaine... » Klaus Barbie a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité.

***Le procès de Klaus Barbie*, mardi 8 avril à 21 heures sur France 2, trois épisodes de 52 minutes.**

Les mots-clés associés à cet article

France 2

À NE PAS MANQUER

"Les nazis ont été mieux traités" aux Etats-Unis que les Vénézuéliens expulsés, selon une juge fédérale

Quand la France de la Libération épurait